

## Des exécutions sommaires de civils en août 1914

Août 1914, l'armée allemande applique le plan Schlieffen, traverse la Belgique, atteint Saint-Quentin fin août, puis Laon début septembre. L'armée française, en retraite, n'hésite pas à procéder à des exécutions sommaires de civils français considérés comme traîtres. Après la guerre, la Ligue des droits de l'homme entreprend de revenir sur les injustices commises. Il en est ainsi dans le Laonnois à propos de Nicolas Mertz et Jules Copie.

Le 7 mars 1925, le secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme prononce une conférence sur les affaires Mertz et Copie, un sous-officier et un instituteur condamnés à mort par un conseil de Guerre et fusillés en 1914 pour "intelligence avec l'ennemi"<sup>1</sup>. Le 9 août, le responsable local de la Ligue, Henri Guernut<sup>2</sup>, présente, dans son discours annonçant leur réhabilitation<sup>3</sup>, les faits de 1914 ainsi que les erreurs commises par une justice militaire expéditive et les difficultés rencontrées pour réhabiliter les deux hommes. En voici le récit.

### Le cas de Nicolas Mertz

#### L'exécution de Mertz

Le 28 août 1914, pendant la retraite, le parc du 17<sup>e</sup> régiment d'artillerie cantonne dans l'Aisne, à Pierrepont. Le soir étant venu, le maréchal des logis Sabry, aujourd'hui receveur ruraliste à Beautor, s'est attablé au débit de Monsieur Nicolas Mertz avec un de ses camarades, sous-officier comme lui, Monsieur Breton, aujourd'hui hôtelier à Boran, dans l'Oise.

Ayant bu le café et rempli leurs bidons, ils s'attardent à faire la causette avec le patron et la patronne. La journée a été longue et fatigante : il est temps d'aller dormir. Mais d'abord il faut payer les consommations. Sabry vide sur la table le contenu de sa poche, une véritable poche de soldat où on trouve de tout : un porte-monnaie, du tabac, une montre, un chargeur de mousqueton avec deux cartouches. Breton, qui a perdu son chargeur, demande à Sabry de lui donner le sien. Il le prend, enlève les deux cartouches. Mertz, qui les a suivis du regard, se

---

1. *Hommes et libertés*, 97-98, déc. 1997-janvier-février 1998, p. 29.

2. Cf. *Henri Guernut (1876-1943), un défenseur des droits de l'homme, député de Château-Thierry*, Paris, L'Harmattan, 2002.

3. Henri Guernut, *Mertz et Copie*, conférence prononcée à Laon le 9 août 1925, Paris, Ligue des droits de l'homme, 1926, 32 p.

rapproche d'eux. C'est l'époque où chacun, naïvement, collectionne les souvenirs d'une guerre qui, croit-on, doit être courte. "Vous devriez bien, messieurs, me laisser ces deux petits objets-là !" On les lui laisse, et les deux sous-officiers s'en vont coucher dans la grange voisine.

Le lendemain, à quatre heures, Sabry entend son nom de l'autre côté de la porte. "Sabry ! – Présent !" Il se lève, se secoue, sort de la grange, et voit en face de lui le chef d'escadron Matters, commandant du parc, qu'accompagnent trois gendarmes de la brigade de Liesse. "– Sabry, ignorez-vous que les cartouches sont propriété de l'État ? – Non, mon commandant ! – Eh bien ! hier soir, vous en avez remis deux à quelqu'un. Et savez-vous à qui ? À un agent d'une puissance étrangère. Gendarmes, arrêtez-le !"

Sabry est conduit au bureau du commandant où il retrouve le débitant Nicolas Mertz, arrêté avant lui. On leur annonce que pour détournement d'objets appartenant à l'État ils passeront en conseil de guerre. Une voiture est requise ; ils sont emmenés tous deux à la gendarmerie de Liesse. Mertz est mis au cachot ; Sabry, jugé moins dangereux, est laissé dans la cour. Puis à trois heures, départ pour Laon où l'on arrive à cinq heures. Cela se passe le 29 août alors que le reste du 45<sup>e</sup> a quitté la ville dès le matin, où tous les services ont évacué, où une succession d'ordres et de contre-ordres donnent l'impression d'une grande "pagaïe". Les deux hommes sont enfermés dans les sous-sols de l'hôtel de ville.

"Nous attendons une heure, se rappelle Sabry. Deux douaniers arrivent, baïonnettes au canon, et en route pour Saint-Marcel<sup>4</sup>, où se trouve le quartier général. On nous flanque dans un taudis, une manière de sous-sol sans fenêtre, où il y a un peu de pommes de terre pourries, des bandits, des déserteurs devant l'ennemi, environ une quinzaine.

Je vois un civil que je crois connaître ; il se lamente lui aussi ; en effet, c'est le beau-frère de Dumoutier, fils de l'ancien maire de Servais : Léon Vasseur, cultivateur de Montbérault. Il me raconte son histoire. Cultivateur, il est aussi mobilisé mais obtient un sursis de cinquante jours pour terminer sa moisson ; il est dans les champs, avec sa fillette ; il coupe, il lie avec ses domestiques ; une superbe limousine s'arrête à proximité de lui ; un lieutenant de gendarmerie en descend. C'est le fameux lieutenant Lambert qui commande la maréchaussée de la V<sup>e</sup> armée. Il demande : "– C'est vous, Monsieur Vasseur ? – Oui. – Veuillez, je vous prie, monter en auto avec moi et venir à la mairie où j'ai besoin de renseignements. "Vasseur monte et, passant devant la mairie, demande pourquoi il ne descend pas. Réponse du lieutenant : "Je vous arrête pour colportage de fausses nouvelles ; vous avez dit hier que les Boches étaient à Saint-Quentin. "En effet, le 28 août, les Allemands étaient à Saint-Quentin. Où y a-t-il fausse nouvelle ? Je lui narre à mon tour mon histoire ; nous nous lions d'amitié,

---

4. Quartier de Laon situé près de la gare.

et comme le conseil de guerre est peut-être encore loin, nous décidons que nous marcherons toujours côte à côte.

Le dimanche 30 août, il arrive encore de drôles d'individus et aussi de bien braves gens arrêtés pour des motifs futiles [...] Peut-être sommes-nous bien cinquante dans cette cave. Dans l'après-midi, on se décide à nous jeter un tibia de vache et une boule pour tout le monde alors qu'il y a deux jours qu'on n'a pas mangé ! Mais nous ne sommes qu'au commencement. C'est ici que le chemin de croix commence."

31 août. Assurément l'ennemi arrive, car le canon se rapproche et la retraite se précipite. À cinq heures on ouvre la porte : il faut partir vite, très vite. Le triste convoi de prisonniers s'en va sur la route de Bourg-et-Comin, encadré par des gendarmes à cheval et à bicyclette.

Mertz est, comme on dit, un homme puissant ; il a plus de cinquante ans et pèse plus de cent kilos. Avec cela, cardiaque, diabétique ; sous une chaleur torride, il est bientôt essoufflé. À Presles-et-Thierny, il tombe. "Si tu ne marches pas, lui crie le lieutenant de gendarmerie qui conduit le convoi, je t'exécute sur-le-champ." Mertz s'évertue, il se raidit, il se relève. Un peu plus loin, il tombe et ne peut plus se relever lui-même. Ce sont les gendarmes qui le remettent sur ses jambes. "Allons, debout, Boche ! Debout, espion ! Tu as suivi les troupes françaises de Brest jusqu'au camp de Châlons. Marche, espion ! Boche !" Et, sur lui, sur son corps et sur sa tête, coups de dragonne et coups de plats de sabre s'abatent comme grêle. Il tombe encore. "Debout ! Marche ! Espion ! Boche !" Pour qu'il avance, on lui enfonce dans la peau les pointes de sabre. Par le sang qui coule on le suit à la trace. À la fin, comme il est à bout de force, on lui accorde la faveur de saisir, derrière une voiture, la corde de brêlage. Même ainsi aidé, ainsi traîné, il ne peut plus suivre. On consent à le monter en voiture.

Mais voici Bourg-et-Comin. Vous ne voudriez pas que pour traverser le village le prisonnier reste couché comme un privilégié. Dans le village, tout le monde debout ! Debout le Boche ! Debout l'espion ! On le descend, on le dresse, on le pousse. Il s'affaisse. On nous engouffre, continue/ Sabry, dans le bâtiment de la pompe, tous exténués. Et nous nous couchons sur la dalle de ciment, dans l'anxiété de savoir de quoi le mardi 1<sup>er</sup> septembre sera fait. Pendant cette nuit, Mertz ne bouge plus beaucoup. Moralement il est déjà mort.

Au point du jour, vers quatre heures et demie, le convoi se remet en marche en direction de Jonchery-sur-Vesle. On sort du village. Mertz, qui est mourant, fait effort. Il se traîne encore cinquante mètres et il tombe sur le côté droit de la route. Ce sera la dernière fois. Le lieutenant l'informe qu'on va lui appliquer la loi martiale s'il ne se lève pas. "Je suis peut-être, dit Sabry, à dix mètres en avant de lui. Il me fait demander et, couché sur le bord du fossé droit longeant la route de Jonchery, il me dit : "Maréchal des logis, je n'en peux plus, je vais mourir. Je vous prie respectueusement de faire savoir à ma famille l'endroit où je repose.""

À en croire, Monsieur Vasseur, le lieutenant a encore insisté : "Oui ou non, veux-tu marcher ? – Mon lieutenant, je ne peux pas. – Alors, tu refuses ?" Le lieu-

tenant remet alors son revolver chargé à un gendarme cycliste. Une double détonation : une balle de revolver dans l'oreille, l'autre à la tempe. "Justice est faite". En fait, l'iniquité est consommée.

### La réhabilitation de Mertz

Le secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme explique le processus de révision. Il faut à la Ligue quelque quinze interventions, entre le 5 septembre 1921 et le 9 août 1923, auprès du ministre de la Guerre, Maginot, pour obtenir sa réhabilitation. Elle utilise tout l'arsenal juridique pour arriver à ses fins. Après la sixième intervention, le 8 décembre 1922, et alors que le ministre s'obstine à ne pas répondre, elle décide de poser une question écrite dans *l'Officiel*. Selon la loi, le ministre doit alors répondre dans les dix jours. Celui-ci se décide enfin le 1<sup>er</sup> février 1923 et couvre le lieutenant d'escorte : "Les résultats de l'enquête permettent de conclure qu'il n'y a pas eu meurtre, mais exécution d'un prisonnier suspect que le chef d'escorte a estimé, l'ennemi le suivant de près, ne pouvoir laissé en arrière sans danger pour la sécurité de l'armée en retraite."

Henri Guernut conteste. D'une part, l'exécution est une opération régulière, prévue par la loi. Or, rien contre Mertz n'a été régulier; tout s'est fait au mépris de la loi. Pour qu'il y ait exécution, il faut qu'il ait jugement, donc instruction, enquête. Rien de cela dans le cas de Mertz. Donc, s'il n'y a pas eu exécution, il y a eu meurtre. D'autre part, comment parler de "prisonnier suspect" à propos de Mertz? Il est né au Luxembourg, voilà sa faute ! Il est en France depuis vingt-sept ans, naturalisé français. Les attestations, unanimes, ne tarissent pas d'éloges sur lui : "Franc, jovial, ne cachant pas sa pensée", reconnaît tout le village; "Honorabile commerçant, parfait honnête homme, écrit l'ancien maire Lacroix. Ses opinions étaient franchement républicaines." Son adversaire aux élections municipales avoue qu'il était excellent républicain. Nommé par le préfet membre du Bureau de bienfaisance, il s'acquittait de ses fonctions avec dévouement. "Je l'ai toujours considéré comme un honnête homme, incapable à mon avis de trahir la France", témoigne-t-il.

Le notaire de Bucy-les-Pierrepont, Pol Larcher, tient les mêmes propos. Une pétition portant 130 signatures des habitants de Pierrepont et de Liesse l'affirme bon citoyen, ami de la France et respectueux de ses lois. Sa conduite n'a jamais donné lieu à aucune suspicion. Tous sont persuadés que son exécution sommaire et sans jugement a été le résultat d'une lamentable erreur des troupes françaises. Ce serait une œuvre de justice en même temps qu'une satisfaction morale pour sa veuve de réhabiliter sa mémoire.

Parallèlement à la procédure de réhabilitation, le secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme enquête lui-même. Au cours de celle-ci, il questionne le lieutenant responsable, devenu capitaine :

"- Vous ne pouviez, dites-vous le laisser sans danger en arrière; il fallait le conduire en avant.

- Je n’avais pas de voiture.
- Erreur ! Vous en aviez, puisque, un moment, vous l’y aviez monté. Et si vous n’aviez pas de voiture pour transporter des blessés, vous les achèveriez ?
- Mertz s’est rebellé.
- Comment ? Par quels gestes, s’il vous plaît ?
- Il s’est couché sur la route.
- Quoi ! Voici un homme qui a plus de cinquante ans et pèse plus de cent kilos, qui est malade, qui n’a pas mangé depuis trois jours, que vous avez poussé l’épée dans les reins sous un soleil torride, et qui est meurtri jusqu’au sang ! Il est à bout de forces, il s’affale, il se couche : vous appelez cela se rebeller ? Nous n’employons pas le même vocabulaire.
- J’ai eu l’impression qu’il ne voulait plus avancer...
- Vous avez eu l’impression... Et c’est sur une impression que vous le condamnez ? Admettons, en effet, qu’il n’ait pas voulu avancer, admettons que ce soit un suspect, un espion, un “Boche”, croyez-vous avoir le droit de mettre à mort un homme quel qu’il soit, qui est entre vos mains, comme cela, sans autre formalité, sans consulter personne ?
- J’ai appliqué la loi martiale.
- Loi martiale ? Qu’est-ce que cela, je vous prie ? Vous connaissez une “loi martiale”, vous ? De quelle date ? De quel recueil ? Je vous défie de m’en citer le texte authentique ! Oui, d’après le règlement des armées en campagne, en pleine action de combat, lorsqu’un de ses subordonnés militaires fuit ou refuse de le suivre, un officier peut “forcer son obéissance”. Mertz était-il militaire ? Étions-nous au combat ?
- C’était la guerre.
- Et vous vous imaginez que la guerre est une excuse ? Jamais, à nos yeux, la guerre n’excuse le crime : elle l’aggrave, au contraire, car elle en est un autre.”

Après son enquête, mécontente de la réponse du ministre, la Ligue insiste donc, proteste, repose une question écrite dans *l’Officiel* le 10 juillet 1923, en dixième intervention. Puis elle menace de poursuivre pour assassinat le lieutenant impliqué, et le ministre comme complice. Finalement, le ministre s’émeut et offre un dédommagement à Madame Mertz. Il lui offre le 6 octobre une rente viagère de 2000 francs et une indemnité d’arrérages de 20066 francs.

## Le cas de Jules Copie

### L’exécution de Copie

Quand les premiers uhlands débouchent à Barenton-Bugny, en 1914, la première personne qu’ils rencontrent dans le village est Jules Copie, l’instituteur. Tout de suite ils l’appréhendent, le bousculent, lui mettent un revolver sous le

menton et le bourrent de coups de botte dans le derrière. “Conduis-nous chez toi, et au galop!” Le malheur veut que, dans la salle de classe on ait laissé un fusil Lebel qui, sans doute, devait servir aux jeunes gens pour l’exercice de tir. Les coups redoublent; on ne cache pas à Copie que son compte est bon et qu’il va être fusillé. Alors, Copie essaie ce qui est humain: pendant que les Allemands sont occupés à fouiller il s’échappe dans la pièce voisine. Une fenêtre est ouverte; il l’escalade et, à travers champs, sans regarder derrière lui, il court, il court comme une bête traquée.

Il arrive à Laon à l’heure où le soir tombe. À l’angle de la rue Sérurier et du café de la Comédie, monsieur Frère, restaurateur, et monsieur Decarpigny, vérificateur des poids et mesures, devisent des événements. “La route de Soissons?” leur demande-t-il. Ils la lui indiquent; mais, à leur grande surprise, Copie prend la direction opposée. Sur la route d’Ardon, monsieur Cromer, entrepreneur, aidé de quelques jeunes gens, éteint un feu d’immondices. “La route de Soissons?”, demande encore Copie. On l’informe qu’il lui tourne le dos, et de nouveau on la lui indique. Il fait demi-tour, s’en va vers la ville, puis revient: “La route de Soissons, s’il vous plaît?” Cette insistance, l’air hagard de sa physionomie troublent monsieur Cromer. C’est le 1<sup>er</sup> septembre 1914; c’est une époque où tout ce qui est inconnu, tout ce qui semble bizarre par l’accent ou par l’attitude devient incontinent suspect. Une patrouille de cavaliers passe. Monsieur Cromer signale l’étranger au maréchal des logis qui l’arrête un peu plus loin.

Il l’emmène à Ardon où se trouvent réunis le parc du 42<sup>e</sup> d’artillerie, des éléments des 332<sup>e</sup> et 205<sup>e</sup> régiments d’infanterie et la brigade de gendarmerie de Liesse qui, devant l’ennemi, refluent. Copie est fouillé. On trouve sur lui tout ce qu’il a ramassé chez lui dans la précipitation de sa fuite. Mais il faut croire qu’une fatalité le poursuit car, au milieu de choses innocentes, objets d’usage personnel et souvenirs de famille, voici qu’on découvre, paraît-il, des choses singulières.

Il “paraît”, car rien ne le démontre; aucun procès-verbal n’en subsiste; on l’a raconté; le bruit en a couru; la rumeur publique l’a répété et ce n’est, peut-être enfin, qu’une légende. Voici ce que l’on découvre sur Copie: un carnet portant l’indication de quelques cantonnements; des cartes d’état-major de la région du Nord-Est: Mézières, Laon, Cambrai; un passeport pour l’Allemagne.

Alors, dans l’esprit des assistants, point de doute. Cette liste de cantonnements, à coup sûr, doit être livrée aux “Boches”. Ces cartes d’état-major, c’est assurément pour guider les “Boches”. Ce passeport, n’est-ce point la preuve que l’individu est allé chez les “Boches”, qu’il est un ami des “Boches”, un espion des “Boches”, un “Boche”?

L’armée française continue de battre en retraite vers le sud. Le 2 septembre au matin, Copie suit le convoi du 42<sup>e</sup> d’artillerie, escorté par des éléments du 332<sup>e</sup> d’infanterie qui vont se reformer du côté de Reims. Il est aux mains des gendarmes de Liesse qui lui ont passé les menottes, et l’un d’eux le tire par la chaînette. Dans les villages, on le montre du doigt, on l’accable d’injures; les

femmes le frappent, les enfants lui crachent au visage. “Tiens ! Mais c’est l’instituteur de Barenton. Alors rien d’étonnant ! Ces instituteurs, on nous le disait bien, ce sont des sans-patrie ; on les paie grassement pour qu’ils élèvent nos fils et ils nous trahissent !”

Sous les huées et les outrages, Copie hausse les épaules et garde le silence. Le convoi passe à Bruyères. L’instituteur Oriat, de Pouilly-sur-Serre, y est par hasard. Or, il connaît Copie ; c’est un camarade, un ami, il répond de lui. Il se précipite, il se présente : on l’éconduit. Il essaie de parlementer : on ne l’écoute pas. Instituteur lui aussi, il paraît suspect ; un moment, on veut le retenir. Tout ce qu’il obtient, c’est l’assurance que Copie passera en conseil de guerre, qu’il sera jugé, qu’il pourra se défendre. Et monsieur Oriat revient en pleurant.

Mais les Allemands nous talonnent : il faut aller vite. Bruyères est dépassé, puis Montbérault, puis Chamouille. Voici que dans la vallée, entre Chamouille et Neuville, un feu nourri éclate : coups de fusil, coups de canon, et on ne sait pas de quel côté ils viennent. L’ennemi est certainement tout proche, mais il est invincible.

“Alors, quoi ! il nous attend, il sait que nous sommes là ! Donc quelqu’un le lui a dit ; donc on est trahi, vendu ; l’instituteur bien sûr ! “Où aller ? Que faire ? Les hommes sont affolés, les chefs désorientés. “Sauve qui peut !” crie quelqu’un. Les fourgons, rebroussant chemin, se renversent ; des cavaliers sont désarçonnés ; le brigadier de gendarmerie fuit ; le gendarme qui tient en laisse Copie hésite. Il hèle un conducteur qui répare un attelage : “Viens me donner un coup de main, viens m’aider à emmener l’espion qui arrive de chez les “Boches”.”

Tous deux entraînent Copie. Mais celui-ci, haletant, à bout de souffle, s’affaisse dans le fossé. “Allons, le “Boche”, debout ! Debout, ou je te tue !” Copie ne peut se relever. “Tue-le”, dit le gendarme. Le conducteur tire à bout portant deux coups de révolver sur Copie qui se renverse. Le gendarme, avec son mousqueton, l’achève et se sauve. La tragédie est terminée.

### **La réhabilitation de Copie**

La Ligue des droits de l’homme avoue que, contre le malheureux Copie, un malin génie semble avoir accumulé les apparences fâcheuses. Mais l’action de la justice consiste précisément à démasquer les apparences et à faire surgir la vérité. “Nous reprochons aux auteurs de la mort de Copie, dit Henri Guernut, non de s’être trompés, mais de n’avoir pas essayé de se renseigner.”

On rapporte qu’il avait “l’air hagard”. Il était malade ; il avait de l’albumine, dit son médecin, le docteur Targoula, il était atteint de diabète et d’anémie cérébrale. Mais eût-il été sain, voici un homme que les Allemands arrêtent, bousculent, menacent de mort ; il sent lui échapper la vie et fait effort pour la ressaisir ; il fuit. Qui, dans de telles circonstances, ne montrerait quelque trouble ?

Copie était secrétaire de mairie et avait été toute la semaine occupé par le cantonnement des troupes ; quoi de plus naturel qu’il ait pris note, dans son carnet, d’unités militaires. Et qu’est-ce que cela pouvait bien faire aux Allemands

d'apprendre que tel ou tel régiment avait couché à Barenton-Bugny huit jours avant ?

Les cartes d'état-major en sa possession viennent de sa période au régiment où il avait été sergent-major cycliste. Il en avait conservé une collection. Les Allemands avaient-ils besoin des cartes françaises ? Ils en étaient pourvus en abondance !

Enfin, en 1909, il était allé, comme secrétaire de l'Amicale des instituteurs de l'Aisne, au congrès de Nancy ; de là, il s'était offert une petite excursion en Alsace alors allemande. D'où son passeport pour l'Allemagne. S'il avait été un véritable espion, ne se serait-il pas appliqué, au contraire, à détruire le moindre signe de suspicion ?

Des habitants l'insultent en le traitant de "mauvais Français" parce qu'"instituteur" ! Il suffit de rappeler que la corporation des "mauvais Français" a enregistré le plus grand nombre de morts de 1915 à 1918, et qu'après avoir été, dans la paix, à l'avant-garde de la République, elle s'est portée dans la guerre à l'extrême pointe pour la défense de la patrie.

Mauvais Français ? Copie, dès le premier jour à Barenton, s'est dévoué sans repos à la mobilisation ; Copie est resté huit jours et huit nuits debout pour assurer le cantonnement des troupes ; Copie a pressé les gens de s'engager ; Copie, le 29 août, en dépit d'une santé déplorable, s'est rendu au bureau de recrutement à Laon pour réclamer d'être soldat ; Copie, le 1<sup>er</sup> septembre, avec une témérité naïve, a voulu recevoir l'ennemi à coups de fusil ; le maire ne parvint qu'à peine à le désarmer. Son camarade de classe, Georges Hardy, agrégé de l'Université, docteur ès-lettres, aujourd'hui directeur général de l'Instruction publique au Maroc, a écrit sur Copie les lignes émouvantes que voici :

"Bien souvent, nous avons abordé ensemble des problèmes politiques ou sociaux, des questions d'histoire extérieure. Pas une seule fois je n'ai été tenté de douter de son patriotisme. Il était admirablement renseigné – lui qui lisait tant – sur l'attitude de l'Allemagne ; il était fermement convaincu que la France devait se tenir en garde ; il était fier d'être le fils d'un combattant de 1870 ; il gardait à la mémoire des trois instituteurs de l'Aisne, dont la statue se dresse devant l'École normale de Laon, une piété fervente qu'il manifestait volontiers. Si les circonstances lui avaient permis de prendre une part directe aux hostilités, il eût été certainement de ceux qui sont allés au front dans la pleine conscience de leurs devoirs. Il était, d'ailleurs, la droiture et la franchise mêmes ; l'idée de la moindre compromission lui était insupportable ; il lui eût fallu, pour faire, même le temps d'un éclair, le métier de traître, changer toute sa nature. Il suffira sans doute d'examiner d'un peu près cette douloureuse affaire pour se convaincre que l'accusation d'intelligence avec l'ennemi ne repose sur rien et qu'un conseil de guerre l'eût tout de suite réduite à néant. Mais, restât-il un doute dans l'esprit des juges, je persisterais à jurer, sur mon honneur d'universitaire et d'ancien combattant, que Jules Copie est innocent."

C'est l'instituteur Oriat de Pouilly-sur-Serre, secrétaire de la section de



Crécy-sur-Serre, qui a recherché un à un les témoignages. Puis le secrétaire général a dû non seulement convaincre le gouvernement, mais le décider. Il a fallu sept interventions de la Ligue, du 29 octobre 1921 au 14 septembre 1922, pour que le ministre annonce ce qu'il aurait dû faire le premier jour : ouvrir une information contre le meurtrier. Quand celui-ci est reconnu, le conseil de guerre l'acquitte. Mais il n'importe.

Il s'appelle Roussel, paysan, pas méchant homme, à peu près illettré. Interrogé à l'instruction et à l'audience, il s'est borné à répondre : "Ce n'est pas moi, mon colonel, c'est le gendarme ! C'est le gendarme Coutelier, de Liesse, qui me l'a ordonné. Je ne suis qu'un soldat, mon colonel ; quand un gendarme commande, moi j'obéis."

Comme le conseil de guerre, en acquittant Roussel, semble conclure que Roussel n'a fait qu'obéir à l'ordre d'un agent de la force publique, la Ligue se tourne vers le gouvernement qui est responsable puisque c'est un de ses agents qui a ordonné le meurtre. Finalement, en août 1923, le ministre de la Guerre accorde une indemnité de 10 000 francs à la vieille mère de Copie, et à l'épouse de Copie une rente viagère de 2 000 francs et une indemnité de 17 899 francs.

## **Les réhabilitations de Mertz et Copie**

La Ligue des droits de l'homme ne se satisfait pas des indemnisations. Elle réclame une réparation morale, une réhabilitation officielle. Le ministre de la Justice refuse : "Que voulez-vous que je révise ? Pour qu'il y ait révision, il faut qu'il y ait quelque chose à réviser. Or il n'y a rien eu ; pas de condamnation, pas de jugement. On ne révise pas le néant."

Il faut une loi. La Ligue rédige un projet de loi en assimilant l'ordre d'exécuter à un jugement. La loi est votée le 1<sup>er</sup> août 1924. Mais les parlementaires ont spécifié : "les militaires passés par les armes sans jugement", sans parler des civils. Il faut faire un nouveau projet de loi qui vise expressément les civils.

La Chambre le vote le 17 décembre, le Sénat le 24. En février 1925, la cour d'appel d'Amiens est saisie. Elle décide la réhabilitation de Nicolas Mertz et de Jules Copie.

Claude CARÊME